



COMMISSION NATIONALE KENPÔ & MMA



COMMUNIQUE DE PRESSE – 28 JANVIER 2020 – MMA Commission Nationale Kenpô & Arts Martiaux Mixtes

Attribution de la délégation de pouvoirs à la Fédération Française de Boxe

La CNK & MMA prend acte de l'attribution du MMA à la Fédération Française de Boxe, à titre expérimental.

Bien qu'elle suscite de nombreuses et légitimes réactions, cette décision constitue une étape importante dans la structuration institutionnelle du sport en France. Elle fait notamment suite au recours de la CNK devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté interdisant de facto la pratique du MMA en France, il y a maintenant 3 ans.

Très attachée à l'intérêt général, la Commission invite par ailleurs le ministère des Sports et les fédérations intéressées à s'inspirer des actions et des cadres (techniques comme déontologiques) appliqués par la CNK depuis 1988 et ayant permis l'organisation de plusieurs championnats nationaux de MMA.

Plus que jamais, la CNK & MMA affirme son engagement en faveur du MMA et la poursuite de son développement en lien avec les fédérations mondiales GAMMA et IKF.

<http://kenpo-france.com/attribution-de-la-delegation-de-pouvoirs-a-la-federation-francaise-de-boxe/>

www.gamma-sport.org

Contact CNK : Eric LA ROCCA (Président) : 06 62 13 18 21 – kenpofrance@yahoo.fr

COMMISSION NATIONALE KENPÔ

237 ter, Avenue Sainte Marguerite 06200 Nice France

contact@kenpo-france.com www.kenpo-france.com

Tél.: 00 33 (0) 662 13 18 21 & Fax : 00 33 (0) 4 93 71 18 21

